



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 109816

Texte de la question

Dans le cadre de l'audit décidé par le Gouvernement sur l'Établissement national des invalides de la marine, les rapporteurs ont formulé plusieurs recommandations. Ils proposent notamment de simplifier la procédure d'instruction des pensions d'invalidité en envisageant la suppression des commissions spéciales de visite. M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense de bien vouloir lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition. - Question transmise à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Texte de la réponse

L'audit de modernisation concernant l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM), organisme gestionnaire du régime de sécurité sociale des marins, a fait l'objet d'un rapport rendu public le 13 avril 2006. Cet audit s'inscrivait dans le cadre général des actions de modernisation définies par la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2005. Il avait pour objectif d'examiner les scénarios d'évolution possibles du statut de l'ENIM, dans le but d'en améliorer le fonctionnement. Parmi les recommandations formulées par les rapporteurs figure la simplification de la procédure d'instruction des pensions d'invalidité. Cette recommandation a pour objectif d'accélérer l'instruction des demandes de pensions d'invalidité, en supprimant un des deux niveaux d'instruction. Cette recommandation a fait l'objet d'une étude en 2006 qui a permis d'élaborer un projet de décret définissant une nouvelle procédure simplifiée. Ce projet a été soumis à l'avis du conseil supérieur de l'ENIM dans sa séance du 12 décembre 2006. Le conseil a souhaité que ce projet soit complété et précisé, travail qui est en cours actuellement. Un nouveau projet sera présenté au conseil supérieur au printemps 2007.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109816

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11724

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 3025